



UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

UPA

R.143/39/16

LA LEVEE DES SANCTIONS ECONOMIQUES UNILATERALES EXERCEES CONTRE LE SOUDAN ET LE ZIMBABWE

*Résolution adoptée par la 39^{ème} Conférence
(Rabat, 9 Novembre 2016)*

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 39^{ème} Conférence à Rabat (Maroc) les 8 et 9 Novembre 2016,

Rappelant la résolution 27/21 du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies,

Soulignant que les mesures et les législations coercitives unilatérales constituent une violation du droit international, du droit humanitaire international, de la Charte des Nations Unies, des règles et des principes régissant les relations pacifiques entre les Etats,

Rappelant la Déclaration de Khartoum du Comité exécutif de l'UPA adoptée le 3 Juin 2016,

Déplorant la décision prise par les Etats Unis d'Amérique le 30 octobre 2016, portant prorogation de l'embargo et des sanctions coercitives qui portent atteinte aux intérêts et à la souveraineté du Soudan,

Déplorant également les sanctions économiques, financières et commerciales unilatérales des Etats Unis contre le Zimbabwe,

Affirmant que les sanctions économiques, financières et commerciales unilatérales exercées par les Etats Unis d'Amérique à l'encontre du Soudan, du Zimbabwe et d'autres pays africains, sont des mesures coercitives unilatérales dont les conséquences sont graves non seulement sur tous les secteurs de l'économie nationale mais également sur les droits fondamentaux des peuples,

Soulignant que les effets néfastes résultant de ces sanctions entravent la construction de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement durable des pays concernés,

Faisant siennes toutes les résolutions prises par l'Union Africaine, le Parlement Panafricain, la Ligue des Etats Arabes, l'Organisation de la Coopération Islamique, le Mouvement des Pays Non-Alignés, qui ont demandé la levée immédiate des sanctions économiques unilatérales exercées par les Etats Unis d'Amérique sur ces peuples,,

Soulignant le refus de la communauté internationale d'appliquer les mesures coercitives, exprimé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2015, lors de l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement durable,

1. *Condamne* fermement les mesures coercitives unilatérales qui consistent en des sanctions économiques exercées par les Etats Unis d'Amérique sur les peuples du Soudan et du Zimbabwe ;
 2. *S'engage* à utiliser tous les forums régionaux, internationaux et la diplomatie parlementaire pour exhorter les Etats Unis d'Amérique à lever immédiatement ces mesures injustes qui portent préjudice à ces pays et constituent une humiliation pour leurs peuples ;
 3. *Invite* le Bureau du Comité Exécutif de l'UPA à œuvrer en faveur de la levée immédiate de ces sanctions injustes à l'encontre de ces pays ;
 4. *Apporte* au Soudan, au Zimbabwe et aux autres pays concernés ainsi qu'à leurs peuples, gouvernements et parlements, son soutien infaillible dans leur lutte pour la levée des sanctions exercées injustement contre eux ;
 5. *Adresse* ses remerciements et sa gratitude à tous les dirigeants africains pour le soutien continu qu'ils apportent à ces pays, à leurs gouvernements et à leurs peuples dans leurs luttes pour la levée des mesures coercitives unilatérales.
-